



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

information des consommateurs

Question écrite n° 70461

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le rapport d'activité 2000 du Conseil national à la consommation (CNC). Le CNC souhaite, à propos des produits cosmétiques de protection solaire, que « les fabricants parviennent rapidement à une harmonisation totale de la méthode d'évaluation du facteur de protection solaire et de la manière de la porter sur l'étiquetage des produits, en collaboration avec les associations de consommateurs et de préférence par voie de normalisation ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70461

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 décembre 2001, page 7217